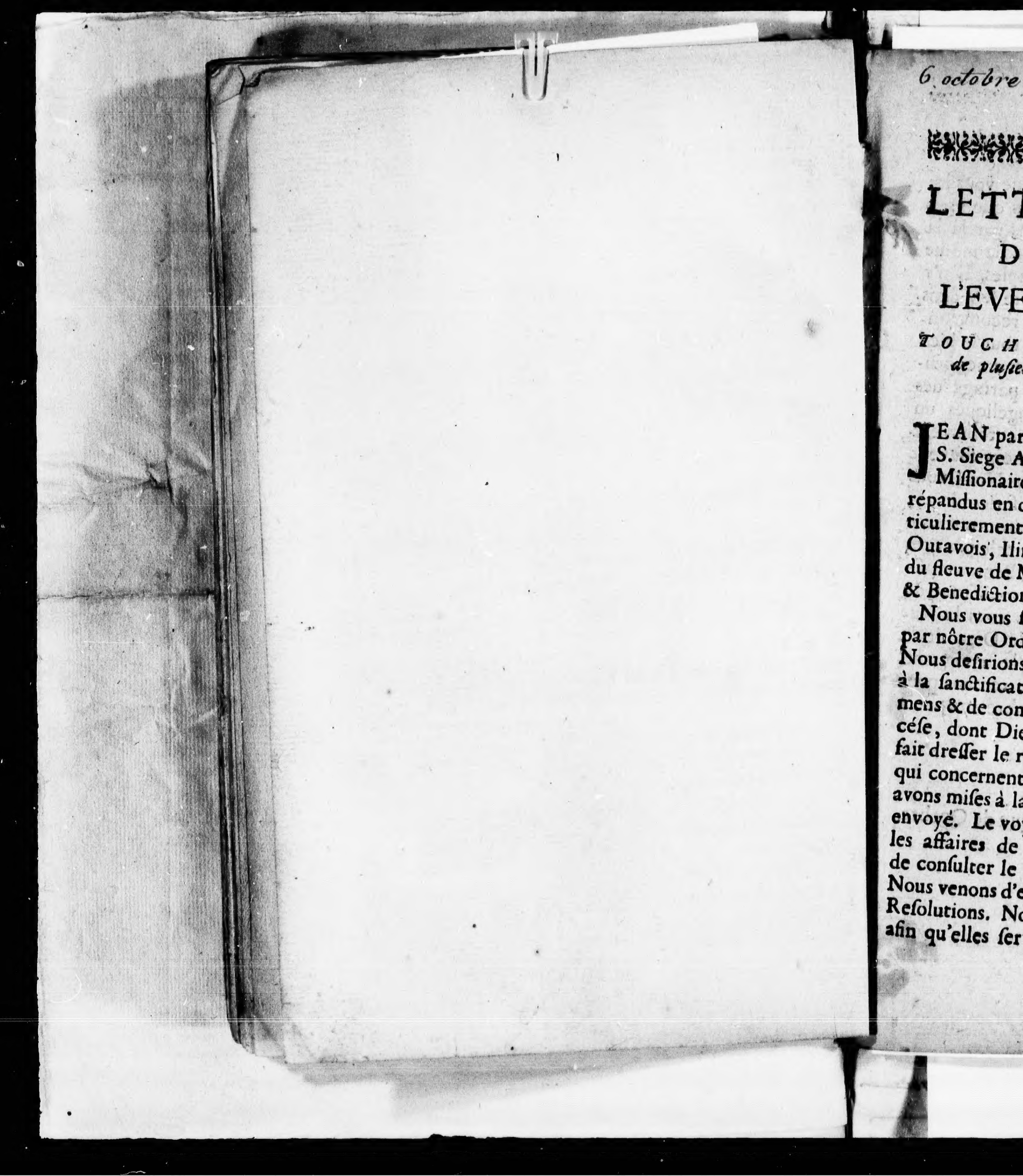


6 octobre

LETT

D

L'EVE

TOUCH
de plusie

JEAN par
S. Siege A
Miſſionair
répandus en c
ticulierement
Outavois, Ili
du fleuve de N
& Benediction
Nous vous f
par nôtre Ord
Nous deſirions
à la ſanctificat
mens & de con
céſe, dont Die
fait dreſſer le r
qui concernent
avons miſes à la
envoyé. Le vo
les affaires de
de conſulter le
Nous venons d'e
Reſolutions. No
afin qu'elles ſer

6 octobre 1703.

LETTRE PASTORALE DE MONSEIGNEUR L'EVESQUE DE QUEBEC,

TOUCHANT LA RESOLUTION *de plusieurs difficultez qui concernent les Missions des Sauvages.*

JEAN par la misericorde de Dieu, & la grace du S. Siege Apostolique Evêque de Quebec, à tous les Missionaires des Sauvages, Seculiers & Reguliers, répandus en differens endroits de nôtre Diocése; particulierement aux plus éloignez, qui travaillent aux Outavois, Ilinois, & à ceux qui sont le long & à côté du fleuve de Messisipi, & dans le pays d'Acadie; Salut & Benediction en Nôtre-Seigneur.

Nous vous fimes connoître, mes tres-chers Freres, par nôtre Ordonnance du 20. d'Aoust 1701. combien Nous desirions dans ceux, que Dieu appelle avec Nous à la sanctification des Peuples, l'uniformité de sentimens & de conduite. Ça été pour la procurer au Diocése, dont Dieu nous a donné le soin, que Nous avons fait dresser le recueil des Décisions sur les difficultez qui concernent les Missions des Sauvages, que Nous avons mises à la fin du Rituel que Nous vous avons envoyé. Le voyage que Nous avons fait à Rome pour les affaires de nôtre Diocése, Nous a donné lieu de consulter le Saint Siege sur les mêmes difficultez. Nous venons d'en recevoir avec beaucoup de joye les Resolutions. Nous vous les envoyons ces Resolutions, afin qu'elles servent de regles à tous les Prêtres Mis-

ſionaires, Seculiers & Reguliers, qui ſont appliquez aux Miſſions des Sauvages.

Nous eſperons, mes tres-chers Freres, que vous les recevrez non ſeulement avec reſpect; mais que vous y conformerez vôtre conduite. Nous aurons par là la conſolation de vous voir travailler tous dans le même eſprit & le même cœur au ſalut des Peuples. Il n'y aura plus de diviſion & de partage. Tout ſe fera dans cette unité que l'Apôtre ſaint Paul a tant recommandée, laquelle produit, nourrit & ſoûtient tout le bien que des Miſſionaires zelez pour le ſalut des ames peuvent faire: au lieu que la diviſion & le partage des ſentimens met parmi les Ouvriers Evangeliques un feu étranger qui les devore, & les anime tellement les uns contre les autres, qu'ils deviennent ſouvent des pierres de ſcandale. C'eſt pourquoy Nous vous conjurons par les entrailles de la miſericorde de JESUS-CHRIST, de perſeverer tous dans un même eſprit de charité, & de renouveller vôtre zele pour ces vaſtes Regions, qui vous preſentent des Peuples infinis, que vous pouvez appeller à la connoiſſance du vray Dieu dans un eſprit de paix. Nous vous la ſouhaitons de tout nôtre cœur, & prions le Dieu de la paix de l'accorder à tous ceux qui le craignent. Donné à Paris, où nous ſommes encore retenus pour le bien de nôtre Diocéſe, ce 6. Octobre 1703.

JEAN, Evêque de Quebec.

ez

es
us
la
ne
'y
ns
n-
en
u-
es
an
nt
nt
us
le
ne
es
i-
lu
u-
la
t.
ur